



CONSEIL DES ABÉNAKIS D'ODANAK

TITRE DU POSTE : Déneigeur (remplacement de congé de maladie)

HORAIRE DE TRAVAIL: Emploi saisonnier, sur appel lors de précipitations

SALAIRE: selon l'échelle salariale en vigueur au Conseil.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS :

Sous la responsabilité du Chef d'équipe, le déneigeur effectuera diverses tâches liées au déneigement, soit :

- Effectuer le déneigement mécanique des rues, stationnements et trottoirs de la communauté, etc. à l'aide de l'équipement motorisé approprié (tracteur) ;
- Pelleter la neige bloquant l'accès aux bâtiments appartenant au Conseil, notamment les portes, trottoirs d'accès, sorties de secours, escaliers, etc. ou à tout autre endroit demandé par l'employeur ;
- Au besoin, retirer la neige sur les toits des bâtiments du Conseil, génératrices, équipements extérieurs, etc.;
- Effectuer toute autre tâche en lien avec le déneigement et/ou l'entretien hivernal des biens de la communauté.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS D'EMBAUCHE :

- Expérience pertinente dans le déneigement à l'aide d'équipements motorisés (tracteur), ainsi que dans un emploi de type manuel;
- Avoir une bonne résistance au froid, ainsi qu'une très bonne condition physique;
- Être disponible et polyvalent;
- Avoir son permis de conduire classe 5;
- Études secondaires complétés.

QUALITÉS RECHERCHÉES:

- Être autonome et responsable;
- Être polyvalent, avoir un bon sens de l'initiative, ainsi qu'un bon jugement.

Seules les candidatures rencontrant les exigences du poste seront contactées.

À compétences égales, nous prioriserons l'embauche d'un(e) Abénakis(e) ou de membres des Premières Nations.

Veillez faire parvenir votre C.V. avant le 24 novembre 2020 à 16h00 :

Conseil des Abénakis d'Odanak
A/S Jonathan Charbonneau, Directeur des ressources humaines
104, Sibosis, Odanak (QC), J0G 1H0
jcharbonneau@caodanak.com